

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-585214

118804

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1333

Dentaire

Optique

Autres

Société :

ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MEZZARI ABDELHAKIM

Date de naissance :

16/04/1958

Adresse :

103, RUE ALLAL BEN ABBEZZAK CASA
Tél. : 0661575487 Total des frais engagés : 250 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

02/05/2022

Nom et prénom du malade :

REZIEN HABIBA Age: 53 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : GM STB

Le : 06/05/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/08/2022 C S			30	INP : 09116984 Professeur Dr. Ophthalme Sis à 76 Boulevard Abdellah Residence de Koutoubia Casablanca - Tel: fax: n°

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>By SIMA TİTAN SERKAN SEYMİRT</p> <p>Hobyar Mah. Büyükkırtıraklı Cd. Hacı İbrahim Han No: 5/8 Sırdıcı - İST. Hülagası V.D. 3788262234</p>	18.5.2022	<p>GRAMA BRAZIFRAME 100 E. 16 SKILD LENS 150 E. 250 E</p>

Professeur N. LAOUISSI

Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
Ex. Professeur à la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de CASABLANCA
EX Attachée au CHU de Nantes (France)
Microchirurgie de l'Oeil
Strabisme - Phacoemulsification
Angiographie - Laser - Lentilles de Contact
Chirurgie Réfractive
Agrée en Médecine Aérospatiale

الأستاذة لعويسى. ن

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون
أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
ملحقة سابقاً بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)
جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية
تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر
جراحة الغول

Casablanca le :

02/05/2022

Bensliman Sabri

lunettes VL

DD. (25 - 0,25) - 1
0G (75 - 1) - 0,75



Mesul Müdür Ad Soyad: SERKAN SEZGİN MERT

Mesul Müdür Belge No: 65582

Mesul Müdür Ruhsatname Tarih: 26-06-2015

By Şimşek Optik

Serkan Sezgin Mert

BÜYÜK POSTANE CAD. HACI YAKUP HAN No:5

Kapı No:B

34112 Fatih/ İstanbul

Tel: 2125117704

E-Posta: serkan@simsekoptik.com

Vergi Dairesi: HOCAPASA VERGİ DAİRESİ MÜDÜRLÜĞÜ

TCKN: 37882622334



e-Arşiv Fatura

By **SİMSEK**
OPTİK

SAYIN
BENSLIM HABIBA

KAZABLANCA / KAZABLANCA
Fas
Vergi Dairesi:
TCKN: 11111111111

By **SİMSEK OPTİK**
SERKAN SEZGİN MERT
Hacı Yakup Han Mah. 5. No: 5 B. 34112 Fatih/İstanbul
Tel: (0212) 511 77 04
Hesap No. V.O. 37882622334

Özelleştirme No:	TR1.2
Senaryo:	EARSIVFATURA
Fatura Tipi:	SATIS
Fatura No:	OPE2022000000097
Fatura Tarihi:	18-05-2022 16:19

ETTN: 6eebb22a-df65-4482-a329-0d7ad23babe6

Sıra No	Mal Hizmet	Miktar	Birim Fiyat	İskonto/ Arttırın Oranı	İskonto/ Arttırın Tutarı	İskonto/ Arttırın Nedeni	KDV Oranı	KDV Tutarı	Diğer Vergiler	Satır Açıklaması	Mal Hizmet Tutarı
1	CARISMA OPTIC FRAME	1 Adet	92,59 EUR				%8,00	7,41 EUR			92,59 EUR
2	SEIKO LENSES	2 Adet	69,445 EUR				%8,00	11,11 EUR			138,89 EUR

Mal Hizmet Toplam Tutarı	231,48 EUR
Toplam İskonto	0,00 EUR
Hesaplanan GERÇEK USULDE KATMA DEĞER VERGİSİ(%8)	18,52 EUR
Vergiler Dahil Toplam Tutar	250,00 EUR
Ödenecek Tutar	250,00 EUR
Hesaplanan GERÇEK USULDE KATMA DEĞER VERGİSİ(%8) (TL)	310,07 TL
Mal Hizmet Toplam Tutarı(TL)	3.875,55 TL
Vergiler Dahil Toplam Tutar(TL)	4.185,62 TL
Vergiler Dahil Toplam Tutar	250,00 EUR
Ödenecek Tutar(TL)	4.185,62 TL

Not: Yalnız İkiYüzElli Avro#